Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260430-352026-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
OISE

EXTRAIT N°35/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Désignation des délégués représentant la commune au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO)

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLE Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des Collectivités) ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Balagny sur Thérain ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal désigne :

- Monsieur MONVOISIN Patrice en qualité de délégué titulaire
- Monsieur MARGERIN Benjamin en qualité de délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 04/05/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

MAIRIE DE BALAGNY-SUR-THERAIN (OISE)